

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL
Du 15 Décembre 2010 à 18 h

Présents : Gérard BERGER, Président, Odile MULLER, Michel RICHARD, Henri ANTHONIOZ, Emile BREHIER, Bernard GUILLAUME, Roger GAILLARD, J.Paul BAUD, Michel BAUD, J.Claude MORAND, Julien MORAND, Guillaume VULLIEZ, Sylvie HENNEBIQUE, Christophe REQUET, Gilbert GALLAY,

Pouvoirs : Jean François MUFFAT a donné procuration à Roger Gaillard.

Compte rendu de la séance précédente : approuvé à l'unanimité.

1. Service de collecte et traitement des déchets

- Collecte des Huiles Alimentaires Usagées sur Avoriaz

(DEL 2010-12-01) Monsieur le Président précise qu'au cours des années précédentes, les restaurateurs d'Avoriaz (commune de Morzine) confiaient la collecte et l'élimination de leurs huiles alimentaires usagées à la Sté Trialp. Or, l'organisation des tournées de collecte sur cette station sans voiture pose un réel problème à cette entreprise, qui ne souhaite pas continuer à assurer cette prestation. En conséquence, le Président propose que le SIVOM organise ce service, puisqu'il a la compétence « collecte et élimination des déchets ».

Pour cela, il présente une convention à intervenir entre les professionnels et le SIVOM, et demande au comité syndical d'en délibérer. Accord à l'unanimité.

- Collecte des déchets issus d'activités commerciales liées aux équipements de sports d'hiver

(DEL 2010-12-02) Monsieur le Président rappelle qu'au cours de la séance du 23 mars 2009, le principe de test d'une filière pour le recyclage des skis à destination des professionnels a été adopté, et présente maintenant une convention pour la collecte et l'élimination des équipements de sports d'hiver. Accord à l'unanimité.

- Achat d'un engin spécifique de collecte et transport de déchets ménagers avec lavage - Procédure de dialogue compétitif (DEL 2010-12-03)

Monsieur le Président rappelle qu'à compter de l'hiver 2011/2012, le SIVOM installera des conteneurs semi-enterrés sur la station d'Avoriaz, pour la collecte des déchets ménagers et le tri sélectif. Pour la vidange de ces conteneurs dans cette station sans voitures, il importe de se doter d'un véhicule camion grue de conception spéciale, équipé pour se déplacer et prendre appui sur un sol enneigé, non damé.

Il propose donc de procéder à un appel à concurrence par la voie du « dialogue compétitif » permettant ainsi de trouver la meilleure solution adaptée à ce cas particulier, en application de l'article 67 du CMP.

Il précise que l'inscription budgétaire prévue lors du vote du budget 2010 est de 600 000 €.

Après avoir présenté le règlement de consultation, et expliqué le principe du dialogue compétitif, il demande au comité d'en délibérer. Accord à l'unanimité

2. Affaires financières

- Tarifs à compter du 1^{er} janvier 2011 (DEL 2010-12-04)

Monsieur le Président présente la liste des tarifs des services et prestations assurés par le SIVOM, et propose :

- de maintenir les tarifs 2010 sans augmentation pour la plupart,
- d'appliquer une augmentation de 3 % pour les redevances SPANC, répercutant ainsi une hausse des frais généraux et la réactualisation des honoraires du cabinet Nicot chargé des contrôles,

- d'appliquer une hausse de 3% sur le prix de la tonne d'ordures pour le calcul de la redevance spéciale sur les Gets, Morzine, et Avoriaz, et sur le prix des redevances pneus, DEEE et DASRI répercutant ainsi le coût réel du service. (tableau joint). Accord à l'unanimité.
- Tarifs assainissement 2011 – tableau de correspondance pour les Gets (DEL 2010-12-05) Monsieur le Président présente le tableau de correspondance pour la tarification de la redevance d'Assainissement des Gets, facturée en fonction du diamètre des compteurs, en précisant qu'il reste identique à celui de l'an passé. Accord à l'unanimité
- Contribution aux prestations à caractère social de la Mutame (DEL 2010-12-06) Monsieur le Président présente la demande formulée par la Caisse Mutuelle de prévoyance du Personnel des Collectivités territoriales (Mutame) pour le renouvellement de la contribution du SIVOM aux prestations à caractère social pour les agents, s'élevant à 380 € pour l'année 2011 (10 agents à 38 €) accord à l'unanimité.

3. Gestion des ressources humaines

- Création de poste : (DEL 2010-12-07) Compte tenu de l'évolution des tâches et des compétences du sivom, il y a lieu de créer un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe, afin de nommer un agent qui a brillamment été reçu au concours. Accord à l'unanimité.

4. Affaires diverses

- Désignation de membres du SIVOM pour siéger au Comité de Bassin des Dranses et de l'Est lémanique : (DEL 2010-12-08) Messieurs Gérard Berger (membre titulaire) et Jean-Claude Morand (suppléant) sont nommés.
- Election à Morzine : Monsieur le Président signale à l'assemblée qu'une élection d'un nouveau maire sera organisée le 22 décembre 2010.
- Ambassadrice du Tri : Mlle Poulet, agent du Sivom, se présentera au cours de l'hiver dans les différents commerces et administrations de Morzine et des Gets, en qualité d'ambassadrice du tri, afin d'apporter toutes précisions utiles aux professionnels, et enregistrer leurs remarques et suggestions.
- Site du Sivom : la construction de notre site est bientôt achevée, et peut être consulté à l'adresse : <http://sivom-va.fr>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h.